

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 novembre 2018

Le 08 novembre deux mille dix-huit à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Montmartin-sur-Mer, dûment convoqués par lettre individuelle en date du 26 octobre deux mille dix-huit se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Norbert GUILBERT, maire de Montmartin sur Mer.

Présents : Norbert GUILBERT, Michel PERAULT, Isabelle BOURDIN (pouvoir à Aurélie FAUTRAT), Yves BURNOUF, Brigitte LECORDIER, Sophie PAYSANT (arrivée à 19h11), Annie NEE, Serge PENEL, Germain LE CALVEZ, Florence CARIOT, Aurélie FAUTRAT, Christine HENDERYCKSEN, Stéphane BRANDY (pouvoir à Norbert GUILBERT), Victor BRIAND (arrivé à 19h11), Olivier BECK.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil les retraits des points suivants de l'ordre du jour :

- Avis sur la proposition du Préfet de la Manche sur la création de la commune nouvelle de Hambye
- Projet commerces : avenant entreprise DUVAL lot 01 « démolitions-gros œuvres »

A l'unanimité, le conseil valide ces demandes

Monsieur Michel PERAULT remplit les fonctions de secrétaire de séance

Dégradations ganivelles : accord du conseil pour encaissement des fonds

Monsieur le Maire informe le conseil que des dégradations ont été constatées dans les dunes de Montmartin sur Mer, sur des ganivelles, il a donc été nécessaire de remplacer le matériel durant 2h45 avec 2 agents techniques. La gendarmerie a été informée, seule une personne a été identifiée, celle-ci étant mineure, un courrier a été adressé aux parents. Ces derniers nous ont réglé la somme de 458.58 €.

Mr le maire demande au conseil l'autorisation d'encaisser ces fonds.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer 1 titre exécutoire à l'encontre de ces personnes d'un montant de 458.58 € pour le recouvrement des dégâts occasionnés.

Délibération n°2018/08/11-01

Chauffer dans la Noirceur ; accord du conseil pour versement solde subvention 2018

Monsieur le maire présente au conseil un courrier de sollicitation du versement du solde de la subvention 2018 d'un montant de 2 000 € à l'association Chauffer dans la noirceur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le versement du solde de la subvention 2017, soit 2 000 € à l'association « Chauffer dans la Noirceur ».

Délibération n°2018/08/11-02

Information du conseil de la mise à disposition d'agents communaux au profit de la communauté

Coutances Mer et Bocage

Conformément à l'article 1 du décret n°2008-580 du 18 juin 2018 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition de deux agents faisant partie de ses effectifs et qu'afin d'assurer les missions de garderie, sécurité à la barrière de l'école ainsi que la bibliothèque, Mesdames THUILLET-THOMASSE et BOSCHE fonctionnaires titulaires sont mises à la disposition de la communauté Coutances Mer et Bocage suivant des conventions de mise à disposition pour une durée de 3 ans, à raison de 676 heures pour Mme THUILLET-THOMASSE et 162 heures pour Mme BOSCHE.

Mise en place d'une commission de contrôles (mouvements de la liste électorale)

La réforme des listes électorales entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019, avec mise en place par commune, d'une commission de contrôle au plus le 10/01/2019 (lois n°2016-1046, 1047 et 1048 du 1^{er} août 2016 et circulaire du 12 juillet 2018).

Dans chaque commune, une commission de contrôle (art L19) statue sur les recours administratifs et s'assure de la régularité de la liste électorale.

Composition de la commission de contrôle dans les communes de plus de 1 000 habitants dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal, la commission est composée (art L19)

- De 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ; plus 1 membre suppléant minimum
- De 2 conseillers municipaux appartenant à la 2^{ème} liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission

Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

Les membres de la commission sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. Le maire transmet au préfet la liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission.

Réunion au moins une fois par an et en tout état de cause, entre le 24^e et le 21^e jour avant chaque scrutin. Pour les élections européennes, elle devra être réunie entre le 2 et le 5 mai 2019. Les réunions sont publiques.

Proposition et nomination des délégués titulaires et des suppléants :

Titulaires : Mr BRIAND Victor, Mme FAUTRAT Aurélie, Mr PENEL Serge, Mme HENDERYCKSEN,

Mr LE CALVEZ Germain

Suppléant : Mme CARIOT Florence

Autorisation signature convention relative au programme d'actions de prévention des inondations « côte des Havres-Manche » 2018 à 2024

Le programme d'actions de prévention des inondations « PAPI » « Côte des Havres-Manche » pour les années 2018 à 2024 a été validé le 1^{er} février 2018 par le ministère Il est établi entre l'Etat, le département de la Manche, la région Normandie, les communes d'Annoville, Lingreville, Hauteville sur Mer, Montmartin sur Mer, Régnéville sur Mer, Orval sur Sienne, Quettreville sur Sienne, L'association Syndicale Autorisée Vivre avec la mer d'Annoville/Hauteville-sur-mer/Montmartin-sur-mer et la communauté de communes Coutances Mer et Bocage. Ses objectifs : les acteurs cosignataires affirment leur volonté de réduire de façon durable les dommages aux personnes et aux biens consécutifs aux inondations en mettant en œuvre une approche intégrée de prévention des inondations selon le programme d'action suivant :

- Connaissance et conscience de risque
- Surveillance et prévision des crues
- Alerte et gestion de crise
- Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme
- Action de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Ralentissement des écoulements
- Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Le coût total du programme est estimé à 2 660 802 €, et l'engagement prévisionnel pour la commune de Montmartin sur Mer est de 13 908 €, (9 092 € ayant déjà été réglés en 2018 pour l'achat de ganivelles). La pose est gérée par les services de la C.M.B.

La commune s'engage à être maître d'ouvrage pour les actions qu'elle aurait à mener.

Afin d'officialiser cette signature, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer cette convention.

Autorisation du conseil à Mr le Maire à signer la convention PAPI Côte des Havres-Manche.

Monsieur BECK indique que la compétence de la défense contre la mer a été transférée à la communauté Coutances Mer et Bocage, il s'étonne donc qu'il y ait encore des inscriptions budgétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer la convention PAPI Côte des Havres-Manche

Délibération n°2018/08/11-03

Admission de créances éteintes budget assainissement : accord du conseil

Suite à des actions de recouvrement non-abouties, il est demandé au conseil d'accepter l'admission en créances éteintes d'un montant de 56.48 € sur le budget assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte cette admission en créances éteintes.

Délibération n°2018/08/11-04

Création régie « titre restaurants : accord du conseil

Dans le cadre de l'attribution de titres restaurants au personnel communal, et conformément à la réglementation, il est obligatoire de tenir une comptabilité de valeurs inactives par la création d'une régie de recettes et d'avances ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer une régie de recettes et d'avances pour respecter cette obligation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition.

Délibération n°2018/08/11-05

Remboursement de l'entretien des plages année 2017 – suite révision montants par la CLECT

Modification du montant du par la commune à la communauté Coutances Mer et Bocage pour l'entretien des plages 2017. Lors de la séance de conseil en date du 29/03/2018, il avait été acté la somme de 1 867.22 €, suite à la révision de la CLECT du 24/04/18 et de la délibération du conseil communautaire du 16/05/2018, ce montant a été modifié pour un montant de 1 643.45 €

Après en avoir délibéré, le conseil accepte cette modification.

Délibération n°2018/08/11-06

Opération « 1 fruit à la récré » école primaire : accord du conseil pour mise en place

Lors du dernier conseil d'école, il a été indiqué que la communauté Coutances Mer et Bocage en charge de la compétence scolaire, ne prenait en charge l'opération 1 fruit à la récré, opération qui existe au sein de l'école primaire depuis 2009, au nom du SIVU RPI et qui consiste à fournir aux enfants chaque mardi matin pendant le temps de récréation, un fruit.

Après recherche auprès des services de France Agrimer « Pôle Lait et Fruits à l'école », cette action peut être menée par une entité qui n'a pas la compétence, et une subvention est accordée à hauteur de 100 % en justifiant différentes actions pédagogiques au cours du trimestre pour tous les enfants bénéficiant de cette distribution.

Mr le Maire demande au conseil son accord pour une demande d'agrément et signer cette convention. Cette opération sera effective à compter du 07 janvier 2019 (date de la rentrée scolaire).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la mise en place de cette convention au nom de la commune et autorise Mr le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération n°2018/08/11-07

Information suivi Budget Assainissement « projet réseau EU gravitaire secteur Sud-Ouest »

Mr le maire informe le conseil que le dossier de subvention pour le projet réseau EU gravitaire a été déposé auprès des services de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et qu'il sera présenté en commission le 05 décembre prochain, les aides accordées sont les suivantes :

- Restructuration du réseau par la création d'un réseau gravitaire :
 - Montant présenté et retenu = 513 769 €
 - Subvention = 205 508 €
 - Avance = 102 754 €
- Extension de réseau EU 8 branchements :
 - Montant présenté = 116 002 €
 - Montant retenu = 62 928 € (application du prix de référence)
 - Subvention = 25 172 €
 - Avance :=12 586 €

Une demande d'autorisation de commencement de travaux a été transmise aux services du conseil Départemental de la Manche pour la subvention dans le cadre du contrat de territoire 2018/2023 et a été validée le 17 octobre 2018.

Tarifs assainissement 2019- proposition suite à la commission des finances

Afin de prévoir les travaux du projet de réseau EU gravitaire zone sud-ouest, il est proposé de modifier les tarifs assainissement pour l'année 2019 comme suit :

- Taxe du m3 d'eau rejetée : hausse de 5 % soit 1.37 €
- Taxe forfaitaire annuelle : 88.00 €
- Taxe forfaitaire de raccordement au réseau : 2 000.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ces tarifs pour l'année 2019

- Taxe du m3 d'eau rejetée : 1.37 €
- Taxe forfaitaire annuelle : 88.00 €
- Taxe forfaitaire de raccordement au réseau : 2 000.00 €

Délibération n°2018/08/11-08

Budget « Impasse de la Cauterie » : modifications budgétaires

Suite au vote du budget lotissement communal « impasse de la Cauterie » le 22 mai 2018, des modifications budgétaires sont à apportées car les inscriptions budgétaires initiales doivent être réattribuées par des écritures de stocks prévisionnelles de fin d'exercice, soit :

Section de fonctionnement

Dépenses

Recettes

023 « virement à la section d'investissement » : - 34 786.66 €	7015 « vente terrains aménagés » : + 34 786.66 €
011- 605 « achat/étude travaux » + 34 786.66 €	758 « produits divers de gestion courante » : + 5.00 €
011 -658 « autres dép non stockables » : + 5.00 €	74 « subventions exceptionnelles » : - 34 786.66 €
042 -7133 « variations des cours » : + 34 786.66 €	71355 « variation terrains aménagés » : + 34 786.66 €
TOTAL : 34 791.66 €	34 791.66 €

Section d'investissement

Dépenses

Recettes

23 « emprunt avance commune » : - 34 786.66 €	021 « virement à la sect° fonctionnement » :- 34 786.66 €
040 – 355 « stock de travaux en cours » : + 34 786.66 €	040 – 355 « stocke travaux en cours » : + 34 786.66 €
TOTAL : 34 786.66 €	34 786.66 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ces modifications budgétaires

Délibération n°2018/08/11-09

Budget « commune » : modifications budgétaires

Monsieur le Maire présente au conseil des modifications budgétaires à effectuer sur le budget communal :

COMPTES DEPENSES							
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.	Objet	Montant
D	F	67	678		HCS	Autres charges exceptionnelles	-35 250,00
D	F	014	739211		HCS	Attribution de compensation	-9 000,00
D	F	012	6218		HCS	Autre personnel extérieur	-2 000,00
D	F	011	6161		HCS	Multirisques	-5 000,00
D	F	012	6478		HCS	Autres charges sociales diverses	400,00
D	F	012	6454		HCS	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	250,00
D	F	012	6453		HCS	Cotisations aux caisses de retraites	3 000,00
D	F	012	6451		HCS	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	5 400,00
D	F	012	64131		HCS	Rémunérations	7 500,00
D	F	012	64111		HCS	Rémunération principale	44 700,00
Total							10 000,00 €
COMPTES RECETTES							
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.	Objet	Montant
R	F	70	7067		HCS	Redevances et droits des services périscolaires et	10 000,00
Total							10 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ces modifications budgétaires

Délibération n°2018/08/11-10

Tarifs communaux 2019- proposition suite à la réunion de la commission des finances

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs communaux pour l'année 2019 comme suit :

Droit de place camion : tarif unique 55 € pour un stationnement journalier

15 votes pour

Droit de place stationnement camion alimentation : tarif 5.00 €/jour de présence de janvier à juin et de septembre à décembre et 10.00 €/jour de présence pour juillet et août.

15 votes pour

Location foyer des anciens : tarif 60.00 € pour les habitants de Montmartin et 100.00 € pour les personnes extérieures. Forfait chauffage de 10.00 € en sus de la location pour la période du 15 octobre au 15 avril.

Une attestation d'assurance lors de chaque location sera obligatoirement fournie.

15 votes pour

Location Tente communale : tarif unique 40.00 €

La location de la tente se fera uniquement sur la Commune de Montmartin sur Mer et aux habitants de Montmartin sur Mer

Une attestation d'assurance lors de chaque location sera obligatoirement fournie.

15 votes pour

Location espace culturel, pour les habitants de Montmartin sur Mer, une réduction de 25.00 % est accordée.

Salle configuration traiteur :

- Formule 1 (1 jour) : 455.00 €
- Formule 2 (2 jours) : 670.00 €
- Formule 3 (3 jours) : 850.00 €

Salle configuration spectacle :

- Formule 5 (1 jour) : 455.00 €
- Formule 6 (2 jours) : 635.00 €

Salle pour exposition : 305.00 €

Associations (1 fois par an) : 130.00 €

Caution demandée lors de la location : 1 000.00 €

Charge fonctionnement électricité : 0.16 € / kwh

Charge fonctionnement chauffage : 2.40 €/litre

Vaisselle cassée ou manquante :

Verre : 2.10 €

Assiette : 2.60 €

Couvert : 1.06 €

Tasse à café : 2.70 €

Autres vaisselles (carafe, saladier...) : 5.60 €

Forfait ménage : 110.00 €

Torchon manquant : 4.00 €

Mise à disposition du vidéoprojecteur et de l'écran par location : 50.00 €

Arrhes versés à la signature du contrat : 160 €

Une attestation d'assurance lors de chaque location sera obligatoirement fournie.

15 votes pour

Délibération n°2018/08/11-11

Cimetière- même proposition

Concession perpétuelle : 230.00 €

Concession trentenaire : 120.00 €

Caveau provisoire : 21.00 €

« Cave urne »

- Concession perpétuelle : 77.00 €

- Concession trentenaire : 38.00 €

Délibération n°2018/08/11-12

Fêtes communales - même proposition

- Boissons non alcoolisées :

- Le verre : 0.50 €

- La canette : 2.00 €

- Bouteille d'eau 1.00 €

- Boissons alcoolisées :

- Bière à la pression 2.00 €

- Bière à la canette 2.00 €

- Kir (le verre) 1.50 €

- Cidre (le verre) 0.50 €

- Cidre (la bouteille) 4.00 €

- Vin rouge, blanc et rosé (le verre) 1.00 €

- Vin rouge, blanc et rosé (la bouteille) 7.00 €

- « Crémant » (bouteille) 8.00 €

- Sandwich saucisse/sandwich côte de porc 2.50 €

- Galette saucisse/ boudin 2.50 €

- Galette beurre / crêpe sucre 0.50 €

- Frites petite barquette 1.50 €

- Frites grande barquette 2.50 €

Délibération n°2018/08/11-13

Camping les gravelets : emplacement/tennis- chalets camping- location salle des gravelets

Validation de la proposition transmise par la SARL Le Virolo –délégataire DSP

Tarif tennis 2019

- Gratuité pour les campeurs et les occupants des chalets durant leur séjour
- Tarif horaire par personne (-8 ans gratuit) 8.00 €
- Abonnement nominatif :

- 10 séances habitant de Montmartin sur Mer 30.00 €
 - 10 séances habitant extérieur commune 35.00 €
- Renouvellement d'abonnement = 2 séances gratuites
Invité avec un abonné 2.00 €

Location salle des gravelets

- Location par week-end (de septembre à juin) 95.00 €
- Occupation gratuite pour les groupes de campeurs et les groupes scolaires
- Location de frigo ou congélateur pour les groupes de campeurs (par jour) 1.50€

Location chalets

	<i>Haute saison (du 07/07 au 18/08 inclus)</i>	<i>Moyenne saison (de l'ouverture au 07/07 à midi et du 18/08 midi à la fermeture)</i>
1 semaine (7 nuits)	395.00 €	295.00 €
1 nuit	60.00 €	50.00 €
Forfait draps et couvertures (par lits)	10.00 €	10.00 €
Forfait ménage facultatif		60.00 €
Forfait ménage obligatoire campeur avec animal		15.00 €
Caution		165.00 €

- Offre week-end festif -10% (vendredi et samedi soir) 90.00 €

En cas de disponibilité et après accord du gérant- dates en fonction des programmations effectives

- Grandes marées
- Foire de Lessay
- Foire de Gavray
- Jazz sous les pommiers
- Papillons de nuit
- Enduro des sables
- Saint Sauveur du Rock

Le conseil mentionne que cette liste est non exhaustive.

Monsieur le Maire confirme que la période d'ouverture est du 1 avril de l'année jusqu'au 31 octobre sauf dérogation du Maire.

Emplacements (à la nuitée)

	<i>Haute saison</i>	<i>Moyenne saison</i>
Adulte	3.80 €	3.30 €
Enfant – 10 ans (enfant – 1 an gratuit)	2.30 €	2.00 €
Emplacement (dont 1 véhicule et limité à 6 personnes Par emplacement)	5.00 €	4.00 €
Véhicule à moteur supplémentaire (2 ou 4 roues)		2.00 €
Tente supplémentaire	2.00 €	
Animal (tenue en laisse et carnet de santé à jour obligatoire)		1.50 €
Electricité	3.50 €	3.00 €
Taxe de séjour	0.22 €	
Visiteur demi-journée (-18 ans gratuit)		1.00 €
Visiteur journée (- 18 ans gratuit)		2.00 €
Garage mort	7.50 €	
Groupe scolaire (hors accompagnateur)		2.80 €
Location caravane équipée	44.00 €	32.00 €
Location tente nue	12.00 €	10.00 €
Location prise européenne ou rallonge électrique (par jour)		2.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ces tarifs.

Délibération n°2018/08/11-14

Renouvellement d'une demande de stationnement pour vente ambulante

Monsieur le maire présente au conseil un courrier de renouvellement de demande de stationnement sur la place de l'église pour la vente de pizzas à emporter.

Cette demande avait déjà été présentée lors du conseil municipal du 19 avril 2018, et à l'issue du vote avec 9 contre -1 abstention et 4 pour, la demande avait été refusée.

Monsieur le maire indique être toujours en attente du document CERFA demandant l'autorisation à la commune pour son implantation actuelle. Un courrier recommandé lui sera adressé afin de régulariser cette situation.

Monsieur le maire demande au conseil un nouveau vote.

Après en avoir délibéré, Le conseil refuse cette demande avec 9 voix contre, 2 abstention et 4 voix pour.

Délibération n°2018/08/11-16

Compte épargne temps : modification modalités

Vu la nécessité de procéder à la modification de la délibération du conseil municipal du 13 septembre 2016,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 12 avril 2011.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter une modalité à la délibération du 13 septembre 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification du compte épargne temps comme suit :

↳ Les agents communaux titulaires ou non titulaires ont la possibilité de placer sur un compte épargne temps les congés annuels (sachant que l'agent doit prendre au moins 20 jours de congés dans l'année), les heures supplémentaires effectuées au cours de l'année et les heures de permanence suite à la permanence effectuée du samedi matin pour les agents administratifs.

↳ La possibilité d'alimenter le compte épargne temps par des jours de repos compensateurs.

Délibération n°2018/08/11-15

Affaires diverses

- Transmission des comptes rendus communauté communes Coutances Mer et Bocage : Monsieur le Maire indique à Monsieur BECK, conseiller, que suite à sa demande lors de la dernière séance de conseil municipal du 28 septembre, les comptes rendus de la communauté de communes de Coutances Mer et Bocage sont transmis à tous les membres du conseil mais, malheureusement il faut compter environ 3 à 4 semaines pour les avoir car ils sont transmis avec les convocations du prochain conseil communautaire.
- Information « téléthon 2018 » organisé par l'association Anim'Montmartin le 30 novembre 2018 à l'espace culturel avec une mise à disposition gratuite.
- Information prochain conseil municipal jeudi 06 décembre 2018 afin de valider les assiettes des charges transférées actées par la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) et le conseil communautaire lors de sa réunion du 05 décembre 2018.
Monsieur le maire informe le conseil de la transmission de documents concernant ces charges à étudier pour la prochaine séance de conseil.

L'ordre du jour est épuisé à 20 h 25 mn

Vu pour être affiché le 12 novembre 2018,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire, Norbert GUILBERT

Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.